



N° 22.27
DECISION MODIFICATIVE N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 09.05.2022, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 18 mai de l'an deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents (6) :

DEBES Céline ; FAYET Michel ; MARY Alain ; CASTAING Patrick ; - ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude

Suppléants participants au vote (3) :

POUILLON Jean-Marc ; MUCCIARELLI Laurence ; BOUSQUET Patrick

Excusés et pouvoirs (2) :

BOUSQUET Patrick pour CHAMPEAU Hervé ; FAYET Michel pour DENIS Christophe

Excusés (2) :

HUMBERT Claude ; GAGET Mathieu ; DEVAUX Vanessa ; LIGONNET Andrée ; GIRAUD Denis ; JOURDAIN Jean-Pierre ; VIAL Guillaume

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. CASTAING Patrick, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18.05.2022

Michel FAYET,
Président



Il est exposé au comité syndical diverses propositions de modifications de crédits nécessaires pour l'exercice 2022. Elles comprennent notamment pour le budget :

En section d'investissement - Dépenses

- Une augmentation de l'article 1068 d'un montant de 100 000 € en provision de la mise à jour de la soulte,

En section d'investissement - Recettes

- Une augmentation de l'article 1641 (emprunts) pour un montant de 131 000 € pour financer la provision de la mise à jour de la soulte et l'équilibre de la section de fonctionnement,
- Une diminution de l'article 021 (résultats opération d'ordre) pour un montant de 31 000 € pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement,

En section de fonctionnement - Dépenses

- Une augmentation au chapitre 012 (64114 et 64134 indemnités inflation) d'un montant total de 18 000 € pour financer l'indemnité inflation,
- Une augmentation de l'article 6236 (Impression) pour un montant de 25 000 € pour permettre les impressions et l'accompagnement de l'Extension des Consignes de Tri,
- Une augmentation de l'article 611 (prestations de services) d'un montant de 85 000 € pour la prestation de pose des adhésifs dans le cadre de l'ECT,
- Une diminution de l'article 023 (résultats opération d'ordre) pour un montant de 31 000 € pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement,

En section de fonctionnement - Recettes

- Une augmentation de l'article 7478 (soutien CSC) d'un montant de 97 000 € de soutien CITEO pour financer les nouvelles dépenses prévues pour l'ECT,

Par ailleurs, des dépenses supplémentaires non prévues au BP 2022 seront à intégrer à la prochaine DM puisqu'à ce jour les montants réels ne sont pas connus :

- Augmentation du SMIC,
- Augmentation du point d'indice,
- Révision des prix des marchés,
- Augmentation des matières premières (acier, plastique, pétrole...)

Il est proposé de valider la décision modificative n° 01 du budget principal 2022 conformément à l'annexe jointe :

- En section d'investissement par une augmentation de 100 000 €,
- En section de fonctionnement par une augmentation de 97 000 €,

